

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 16/09/2025

Publication :
le 26/09/2025

Délibération n° D-2025-321

**"Territoires Engagés pour la Nature" - Labellisation de l'Office
Français de la Biodiversité**

Président :

Monsieur Jérôme BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noémie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Gerard LEFEVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ, Madame Véronique BONNET-LECLERC, ayant donné pouvoir à Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, ayant donné pouvoir à Madame Julia FALSE

Excusés :

Monsieur Baptiste DAVID.

**Direction du Développement Durable
et de la Planification Ecologique**

**"Territoires Engagés pour la Nature" - Labellisation
de l'Office Français de la Biodiversité**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le label « Territoires Engagés pour la Nature » s'adresse aux communes et aux intercommunalités souhaitant faire de la biodiversité un indicateur fort de leur territoire et de leur politique publique. Cette reconnaissance, valable 3 ans, contribue à développer et à soutenir les initiatives locales en apportant aux collectivités :

- une visibilité à l'échelle régionale et nationale ;
- un accompagnement technique par des experts dans la réalisation et le suivi des actions à mettre en place ;
- une recherche personnalisée et une priorité d'accès aux financements existants ;
- un accès au réseau d'échanges regroupant toutes les collectivités engagées.

Les résultats attendus sont de perpétuer, au-delà de la labellisation, l'engagement des territoires en faveur de la préservation de la biodiversité, en intégrant cet enjeu à l'ensemble de leurs politiques publiques, en sensibilisant et mobilisant les citoyens et les acteurs locaux, et en partageant les expériences et les bonnes pratiques dans l'optique d'une amélioration continue.

Ce label, délivré par l'Office Français de la Biodiversité en partenariat avec l'Agence Régionale de Biodiversité Nouvelle Aquitaine, a été attribué à la Ville de Niort en juillet 2022 lors de la première édition du concours en Nouvelle-Aquitaine, pour une période de 3 ans.

La Ville de Niort, engagée de longue date en faveur de la biodiversité, souhaite renforcer son implication et sa visibilité en renouvelant cette labellisation.

Le bilan du premier programme d'actions associées a été effectué par la commune et validé par l'Agence Régionale de Biodiversité : au vu des résultats obtenus sur les actions présentées en 2022, il a été acté la possibilité de renouveler la candidature et de prolonger le label sur la période 2025–2028.

Pour cette nouvelle édition, les conditions de candidature ont été modifiées et sont plus ambitieuses ; la Ville de Niort doit ainsi répondre aux 2 critères suivants :

1- Présenter un programme de 6 actions maximum contenant à minima :

- 1 action de **mobilisation** obligatoire, pouvant regrouper plusieurs sous actions ;
- 2 actions **prioritaires de restauration** de la biodiversité.

La Ville propose donc les actions suivantes, en cohérence avec les objectifs stratégiques de Niort Durable 2030, les enjeux de Niort Canopée 2030, et les enjeux de préservation de la biodiversité déclinés dans la Stratégie Régionale de Biodiversité Nouvelle-Aquitaine 2023-2030.

ACTION 1 – MOBILISATION

- sous action « Organisation d'un temps fort annuel de mobilisation – Fête de la Nature », déclinée pour 3 types de publics (grand public, scolaires, agents territoriaux) ;
- sous action « Valorisation pédagogique d'un site aux abords de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) ».

ACTION 2 - PRIORITAIRE « Restauration d'une zone humide jouxtant la Réserve Naturelle Régionale des marais de Galuchet et des boucles de la Sèvre, sur l'ex bouldrome ».

ACTION 3 - « Réalisation d'un parcours pédagogique de sensibilisation à la biodiversité sur le Chemin Communal du IIIème Millénaire ».

ACTION 4 - PRIORITAIRE « Restauration de la biodiversité par la plantation de haies bocagères en plaine agricole ».

ACTION 5 - « Plantation d'arbres fruitiers dans les jardins de particuliers ».

2- Présenter sa Stratégie Locale de Biodiversité (SLB) à l'appui de sa candidature ;

En l'absence de Stratégie Locale de Biodiversité (SLB), la collectivité doit s'engager à la réaliser dans les 2 années à venir.

En parallèle, l'Agence Régionale de Biodiversité lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour un accompagnement à la réalisation de stratégies locales de biodiversité pour des communes et intercommunalités.

Le Plan d'Actions Biodiversité 2019–2024 (PAB) étant venu à terme, une nouvelle stratégie permettant d'identifier un nouveau PAB, ciblées sur des enjeux prioritaires et locaux, est une nécessité pour la commune.

C'est pourquoi la Ville de Niort propose sa candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour réaliser sa stratégie locale de biodiversité dans les 2 ans. L'apport de l'Agence Régionale de Biodiversité dans cette démarche est une opportunité qui permettra à la Ville de valoriser sa stratégie locale au niveau régional, et sera la garantie d'obtenir un résultat d'un excellent niveau.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le dispositif de renouvellement de sa labellisation « Territoires Engagés pour la Nature » ;
- approuver l'engagement de la Ville de Niort à réaliser sa stratégie locale biodiversité dans les 2 ans à venir, et à se faire accompagner par l'Agence Régionale de Biodiversité Nouvelle-Aquitaine pour cela ;
- autoriser la recherche de financements ;
- autoriser la signature de toutes pièces afférentes à cette labellisation avec l'Office Français de la Biodiversité.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Signé

Lydia ZANATTA

Le Président de séance

Signé

Jérôme BALOGÉ